

Maquette 2017-2021

LICENCE 3

Mention DROIT

Parcours Juriste d'affaires franco-britannique

Semestre 1

UEF jafb 351 Régime général des obligations 33 h CM + 16 TD 9 ECTS	UEF jafb 352 Droit général des sociétés 33 h CM + 16 h TD 9 ECTS	UEC jafb 353 Droit civil des biens Droit du travail : les relations individuelles 33 h + 33 h CM 6 ECTS	UEC jafb 354 Droit de la concurrence et des réseaux de distribution Droit international privé 33 h + 33 h CM 6 ECTS
--	--	--	--

Semestre 2

UEF jafb 361 Droit des contrats civils et commerciaux 33 h CM + 16 h TD 8 ECTS	UEF jafb 362 Droit spécial des sociétés 33 h CM + 16 h TD 8 ECTS	UEC jafb 363 Système juridique de l'Union européenne Droit des libertés fondamentales Un enseignement magistral ou TD proposé en L3 ou M1 sous réserve de compatibilité horaire avec les matières obligatoires du parcours JAFB (par défaut Droit du numérique) :***** 33 h + 33 h + 33 h CM***** 7 ECTS	UEC jafb 364 Projet personnel et professionnel étudiant 1. RSIP : 10 heures <ul style="list-style-type: none">• Module de recherche documentaireet• Engagement associatif *ou• Session de préparation et épreuve de certification en langues** 2. Stage de terrain (un mois minimum)*** ou Stage de recherches ***** 4 ECTS	UEL 365 Anglais courant 50 h 3 ECTS
--	--	--	---	---

* Selon les conditions fixées dans la Charte de l'Université consacrée à l'engagement étudiant. Pour ce parcours l'engagement étudiant devra obligatoirement avoir une dimension anglo-saxonne.

** La certification proposée dans ce parcours sera celle requise le cas échéant par l'Université d'Exeter qui accueille les étudiants JAFB en LL.M au titre de leur deuxième année d'études dans le Magistère.

*** V article 8 du Règlement du Magistère

****Le cours magistral choisi en option peut être un cours de 33 h ou de 22 h. Il peut être enseigné en L3 ou en M1. Choisi par l'étudiant parmi les enseignements proposés à des horaires compatibles avec les enseignements obligatoires du magistère (parcours L3 et première année du magistère), il doit être approuvé par le responsable de la formation. Si l'étudiant choisit un enseignement de travaux-dirigés, il ne peut s'agir que d'un TD correspondant aux matières obligatoires du magistère (parcours de L3 ou de première année) agréé par le responsable de la formation, dans la limite des places disponibles dans les groupes de TD de cette matière et sous réserve de compatibilité horaire. Selon le choix de l'étudiant le volume horaire de cette UE est soit de 3X33 h CM soit de (2X33h CM) + 22 h CM soit de (2X33 h CM) + 16 h TD.